

Affiché le



ID: 093-229300082-20200910-2020_09_10_040-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Valls, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde







Délibération n° 06-04 du 10 septembre 2020

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DE LA DÉMARCHE CIRCULATION ET DE GERFAUT II ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, relative à la mise en œuvre du « Plan anti-bouchon » et pour changer la route, à intervenir entre la région d'Île-de-France et le département de la Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE la convention de financement, dont projet ci-annexé, relative aux études et travaux de l'opération GERFAUT II 1ères tranches fonctionnelles ;
- APPROUVE la convention de financement, dont projet ci-annexé, relative aux études et travaux de l'opération GERFAUT II nouvelles tranches fonctionnelles ;
- APPROUVE la convention de financement, dont projet ci-annexé, relative aux études et travaux de la « démarche circulation » ;



Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID: 093-229300082-20200910-2020_09_10_040-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ces conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.